COMPÉTITIONS
« BARRAGES ACCÈS RÉGION »

Thématique	☐ **ADMINISTRATION ET FINANCES** ☐ **FORMATION** ☐ **JEUNESSE** ☒ **COMPÉTITIONS** ☐ **DÉVELOPPEMENT**
Destinataires	☒ **Présidents** ☒ **Secrétaires** ☒ **Responsables sportifs** ☐ **Trésoriers**
Nombre de pages : 2	**Nombre de pièces jointes : 0**
☒ **Information** ☐ **Action à mener par le destinataire :**	

Madame, Monsieur,

La présente note a pour objet de vous rappeler certaines obligations et surtout de vous apporter des précisions sur l'organisation des matches de barrages/triangulaires pour déterminer l'équipe qui accèdera aux championnats régionaux, en 2ème phase.

Rappels :
- Les règlements particuliers des catégories U13 à U20 incluses stipulent que l'équipe la mieux classée, au classement inter poules des 1ers de chaque poule, aura en charge de l'organisation du barrage ou de la triangulaire.
- L'équipe qui accèdera au niveau régional devra respecter le statut régional du technicien (document disponible sur le site de la Ligue PDL).
- Barrages ou triangulaires :
  DFU13 : match de barrage entre les 1ers de chacune des 2 poules du niveau 1
  DMU13 : triangulaire entre les 1ers de chacune des 3 poules du niveau 1
  DFU15 : match de barrage entre les 1ers de chacune des 2 poules du niveau 1
  DMU15 : match de barrage entre les 1ers de chacune des 2 poules du niveau 1
  DMU17 : triangulaire entre les 1ers de chacune des 3 poules du niveau 1
  DFU18 : triangulaire entre les 1ers de chacune des 3 poules du niveau 1
  DMU20 : match de barrage entre les 1ers de chacune des 2 poules du niveau 1

Précisions :
- Les équipes qui accueilleront les rencontres devront prévoir 2 jeux de maillots et des chasubles pour les arbitres
- **Chaque équipe devra être accompagnée d'1 arbitre qui officiera sur la ou les rencontres de son club ; à défaut d'arbitre, l'équipe sera déclarée « forfait »**
- Le club recevant aura en charge la désignation du délégué de club, du marqueur et du chronométreur
- Pour les matches de barrages, la durée des rencontres sera identique au temps de jeu de la catégorie, en temps décompté (comme en championnat)

- Pour les triangulaires, chaque rencontre se déroulera en 2 fois 10 minutes et les 3 équipes devront être présentes 1 heure avant le premier match. Tout retard non justifié sera sanctionné par la perte par pénalité de leur 1ère rencontre
- Hormis les particularités ci-dessus, les règlements particuliers des championnats trouveront à s'appliquer
- Pour les catégories à 2 poules au niveau 1 : si un club ne voulait pas organiser un barrage, l'équipe adverse accèderait automatiquement au championnat régional. En cas d'impossibilité avérée d'organiser un barrage, il serait alors confié à son adversaire. Si les 2 clubs ne voulaient pas ou ne pouvaient pas organiser un barrage, alors, il n'y aurait pas de montée en championnat régional
- Pour les triangulaires, si le club 1er au classement inter-poules ne voulait pas organiser la triangulaire, son équipe serait disqualifiée (sauf en cas d'impossibilité avérée) et la triangulaire se transformerait en match de barrage dont l'organisation serait confiée à l'équipe classée 2ème du classement inter poules
- Les clubs organisateurs ont toute latitude pour proposer à leur(s) adversaires soit le samedi 9 décembre, soit le dimanche 10 décembre, à l'heure qui leur convient, **sous réserve d'accord du ou des clubs adverses.** Une fois les accords trouvés, les clubs recevant devront communiquer les date, heure et lieu des rencontres pour que le secrétariat du comité puisse enregistrer les rencontres sur FBI et délivrer des codes d'importation des matches sur e-Marque v2
- À défaut d'accord entre clubs, les matchs de barrage seront fixés à 15h30, le samedi 9 décembre. Les triangulaires commenceront à 14h30 le samedi 9 décembre

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter :
- Brice SARRAZIN bsarrazin@basket85.fr ou au 06 17 73 50 03
- Jean-Luc COUTEAU jlcouteau@basket85.fr ou au 06 14 31 11 49

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Luc COUTEAU Président de la commission Compétitions 5x5	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions
Référence	2023-11-22 – PCCS5 – Barrages Accès Région - JLC	